

SOIXANTE DIXIEME HUITIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Genève, du 19 au 27 mai 2025



NIGER

Point 13.2 : Santé mentale et lien social

**Documents A78/4 et EB156/2025/REC/1, décisions EB156(14),
EB156(15), EB156(16), EB156(17) et EB156(19)**

Madame, Monsieur le (la) Président (e) ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres;

Mesdames, Messieurs les délégués.

Le Niger félicite le secrétariat pour la qualité du rapport fourni relatif à Santé mentale et lien social et soutient la déclaration faite au nom de la région africaine.

Au Niger, comme dans de nombreuses sociétés africaines, le tissu social traditionnel joue un rôle central dans la régulation des crises personnelles et familiales. Ces formes de soutien informel, parfois plus accessibles que les structures sanitaires, peuvent apaiser l'angoisse, freiner la décompensation et accompagner la réhabilitation.

Cette solidarité de proximité, lorsqu'elle est bienveillante, peut être plus efficace que n'importe quel traitement isolé.

Cependant, plusieurs évolutions mettent en péril ces mécanismes naturels d'entraide.

À cela s'ajoute une stigmatisation persistante des troubles mentaux.

Face à ce constat, des initiatives locales et nationales montrent qu'une autre voie est possible : celle d'une prise en charge communautaire de la santé mentale, enracinée dans les réalités culturelles.

Le Programme National de Santé Mentale, avec l'appui de partenaires comme l'OMS, a amorcé l'intégration des soins psychiatriques dans les centres de santé de base.

En conclusion, la santé mentale n'est pas l'affaire des seuls professionnels. C'est l'affaire de tous.

En réhabilitant le lien social comme pilier de la santé mentale, nous faisons le pari d'une société plus forte, plus solidaire, et plus juste.

Il est temps d'agir ensemble.

Je vous remercie